

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 octobre 2025

PLUSIEURS MESURES DE JUSTICE POUR LIMITER LES FRAIS BANCAIRES INJUSTES -
(N° 1851)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 20

présenté par
M. Renault, rapporteur au nom de la commission des finances (rapporteur)

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:

Retiré avant publication.
